maintenant !

■ **Extrait du registre des délibérations**
Commission « Finances »

Conseil municipal du 28 mars 2011
Séance du 17 mars 2011

4 Marchés publics - liste annuelle des marchés passés en 2010 - information au conseil municipal

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mmes CAPON, CARLIER, MM. MONTES, LEGRAND, Mme BASMAISON, M. BOUADDI, Mme JAJAN, M. KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, GRIMBERT, ASSAMTI, Mmes DINGIVAL, BOUKHELIF, MM BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI SAIDI, Mmes FEVRIER, MAUPIN, SOKOLONSKI, MM. BELMHAND, NACHITE.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M.CABARET	Pouvoir à :	M. VILLEMAIN
M. SZPIRKO	Pouvoir à :	Mme DINGIVAL
M. PORAS	Pouvoir à :	M. GRIMBERT
Mme KOUACHI-MAHSAS	Pouvoir à :	M. RIFI SAIDI
Mme PAMART	Pouvoir à :	Mme BOUKHELIF
Mme M'BAYE-DIAO	Pouvoir à :	M. BOULHAMANE
Mme BARBETTE	Pouvoir à :	M. BEAUBRUN
Mme MACHU	Pouvoir à :	Mme FEVRIER
M. SEGUIN	Pouvoir à :	Mme SOKOLONSKI
M. TAHI	Pouvoir à :	Mme MAUPIN
M. CHEURFA	Pouvoir à	M. NACHITE

Etaient absents :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme OYONO
Mme RIFFAULT
M. VARLET

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal 39
- Nombre de conseillers en exercice 39
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés 36

SOUS-PREFECTURE
- 4 AVR. 2011
60300 SENLIS

■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Hassan BOUADDI, maire-adjoint, expose :

L'article 133 du code des marchés publics, issu du décret, n°2006-975 du 1er août 2006, prévoit que le pouvoir adjudicateur doit publier, au cours du premier trimestre de chaque année, une liste des marchés conclus l'année précédente. La liste doit comporter au moins les indications suivantes : objet et date du marché, nom de l'attributaire et le code postal.

maintenant !

Les conditions d'établissement de cette liste ont été définies par arrêté du 26 décembre 2007. Elle indique de manière séparée, les marchés relatifs aux travaux, aux fournitures et aux services. Pour chacun de ces trois types de prestations, les marchés sont regroupés par tranches en fonction de leur prix.

Aussi, vous trouverez ci-joint la liste des marchés conclus pour l'année 2010.

■ Le conseil municipal :
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29,
Vu le code des marchés publics et notamment l'article 133,
Considérant que le pouvoir adjudicateur doit publier, au cours du premier trimestre de chaque année, la liste des marchés publics conclus l'année précédente,
Considérant que cette liste a été présentée aux membres du conseil municipal,
Entendu le rapport de présentation,

■ **Prend acte :**

De la liste annuelle des marchés publics passés en 2010.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : 05 AVR. 2011 Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis : 04 AVR. 2011

Jean-Claude VILLEMAIN

Certifié exécutoire le présent document
Creil, le 05.04.11.. Signature Le Maire.

Maire de Creil,
Conseiller général de l'Oise

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Rafuy